

## **Attention au démarchage à domicile**

Des démarches en porte-à-porte sont actuellement réalisées par des agents mandatés par EDF sur le territoire de notre commune. Nous souhaitons vous rappeler que ces agents ne sont pas envoyés par la Ville de Péronne. En cette période de fin d'année, propice aux démarches abusifs, nous vous encourageons à la plus grande vigilance :

- Demandez une carte professionnelle ou un justificatif officiel
- Prenez le temps de vérifier les informations auprès de l'organisme concerné
- Ne communiquez jamais d'informations confidentielles

En cas de doute, n'hésitez pas à informer les services de la mairie ou à contacter la Police Municipale. Ensemble, soyons vigilants pour passer des fêtes en toute sécurité.

---